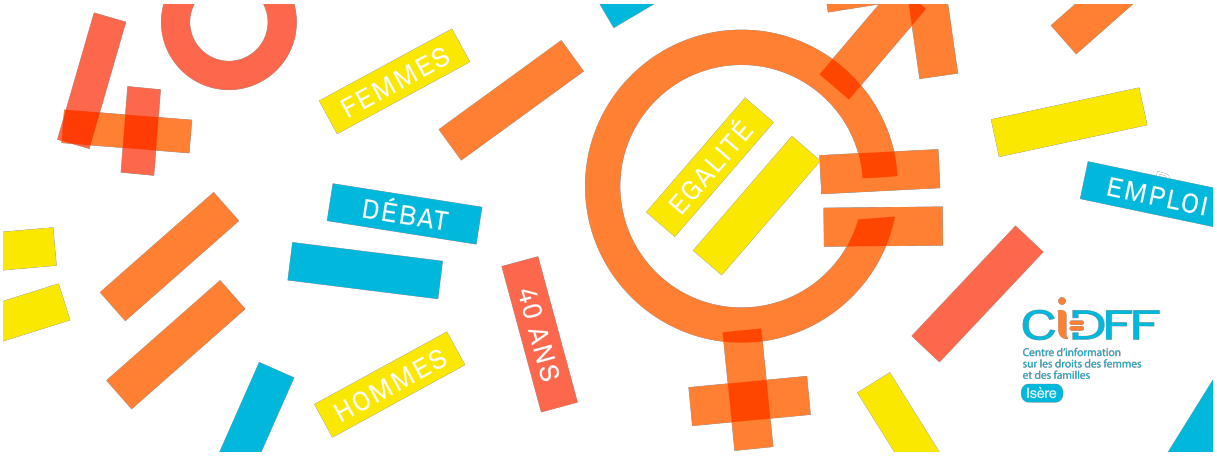

Communiqué de presse
9 septembre 2015
Contact presse : Michèle BUSSI
Tel. : 06 62 16 01 25
Contact CIDFF38 : Josette CASSE
Tel. : 04 76 54 14 35

*La **Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, publiée le 5 août 2014 au Journal officiel,** affiche clairement l'ambition de combattre les origines de ces inégalités partout où elles se manifestent : emploi, salaires, responsabilités, conciliation vie familiale/vie professionnelle.*

A l'occasion de ses 40 ans, le **CIDFF38** a le plaisir de vous inviter à la conférence débat

« Egalité professionnelle : atouts ou contraintes pour l'entreprise ? »
La loi du 4 août 2014 est-elle une contrainte supplémentaire pour les entreprises ou une possibilité d'optimisation des ressources humaines ?

Lundi 12 octobre 2015 à 18h
Auditorium Musée de Grenoble*
Place Lavalette - 38000 Grenoble

Elisabeth Doutre, Maître de conférences HDR Emérite de l'Université Pierre Mendès France
Philippe Frémeaux, Editorialiste au magazine Alternatives Economiques, Président de l'Institut Veblen pour les réformes économiques, chroniqueur sur France Culture et sur France 5.
Thierry Grange, Président du conseil stratégique de Grenoble Ecole de Management
Conférence animée par **Gilles Toureng**, consultant en communication d'entreprise

Cette conférence sera précédée d'un film ***«Egalité professionnelle : elles, ils agissent*** »

Avec le soutien de la ville de Grenoble et du Conseil Régional dans le cadre de la Quinzaine de l'Egalité.

Réservation obligatoire au plus tard le 30 septembre 2015
Merci de confirmer votre présence par mail à conference@cidff38.fr

* **Tramway :** Ligne B, arrêt "Notre Dame Musée" - **Bus** : Lignes 16 & 62 arrêt "Notre-Dame Musée
Parking couvert "Musée de Grenoble"

Le film
« Egalité professionnelle : elles, ils agissent »

Réalisé en septembre 2015 par Pixel Vidéo et produit par le CIDFF38, ce film témoignage de cinq minutes, décrypte, à travers une série d'entretiens d'acteurs économiques et politiques de l'Isère, les volontés et les freins dans la mise en œuvre de l'égalité réelle femmes/hommes dans l'entreprise. Ces propos sont une introduction au débat « Egalité professionnelle : atouts ou contraintes pour l'entreprise ? »

Les acteurs interviewés
Frédérique Fossa Graffin / Helisair - **Rose-Marie GALERA** Physicienne CNRS - **Florence Lambert** / CEA Liten - **Eric Piolle** / Maire de Grenoble - **Christophe Ferrari** / Président de la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole - **Jean-Pierre Barbier** / Président du Conseil Départemental de l'Isère (en attente de confirmation) - **Franck Benhamou** / Avocat - **Olivier GOY** /Udimec - - **Gilles Talbotier** / Satt Gift.

Egalité professionnelle femmes/hommes

La loi
LOI n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, publiée le 5 août 2015 au Journal officiel.
Encore une loi qui vise à réduire les inégalités femmes/hommes mais qui, cette fois-ci, affiche clairement l'ambition de combattre les origines de ces inégalités partout où elles se manifestent : emploi, salaires, responsabilités, conciliation vie familiale/vie professionnelle. En exergue :

- Création d'une négociation unique et globale contribuant à l'égalité des rémunérations et des parcours professionnels. En matière de formation professionnelle seront éligibles les actions de promotion de la mixité des métiers et de la lutte contre les stéréotypes sexistes.

- ◆Obligation de compter 40 % de femmes dans les flux de nominations aux postes de cadres dirigeants de l'Etat dès 2017 pour briser le plafond de verre et accélérer l'égal accès des femmes dans la haute administration, dans les établissements publics et les entreprises.

- Réforme du congé parental applicable au 1er octobre 2014 pour favoriser l'implication des pères dans les responsabilités parentales et assurer une meilleure protection contre les ruptures de contrats pendant et après les périodes de congé de maternité et de paternité. Ceci pour accroitre le niveau d'emploi des femmes.

Quelles perspectives ?

Extraits de : http://femmes.gouv.fr/le-parlement-a-definitivement-adopte-le-projet-de-loi-pour-legalite-reelle-entre-les-femmes-et-les-hommes/

Loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.
Loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi, dite « Loi Rebsamen ».
http://www.legifrance.gouv.fr

Principes de la loi
L'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans le travail implique le respect de plusieurs principes par l'employeur :
- interdiction d'appliquer des discriminations en matière d'embauche,
- absence de différenciation en matière de rémunération et de déroulement de carrière,
- obligations vis-à-vis des représentants du personnel (élaboration d'un rapport écrit et négociation),

◆ information des salariés-ées et candidats-es à l'embauche et mise en place de mesures de prévention du harcèlement sexuel dans l'entreprise.
Des recours et sanctions civiles et pénales sont prévus en cas de non respect de l'égalité femmes/hommes. En outre, dans les conditions précisées par le code du travail, les entreprises d'au moins 50 salariés sont soumises à une pénalité à la charge de l'employeur lorsqu'elles ne sont pas couvertes par un accord ou un plan d'action relatif à l'égalité professionnelle.

Mode d'emploi pour les entreprises
L'égalité professionnelle qui est déjà un élément de la négociation annuelle obligatoire entre désormais dans le droit commun de la négociation salariale. Il n'y a qu'une seule et unique négociation chaque année sur les objectifs d'égalité professionnelle et salariale.

La négociation est enrichie de deux nouveaux thèmes : le déroulement de carrière et la mixité des emplois. Elle a pour but de supprimer les écarts de rémunération et les différences de déroulement de carrière entre les femmes et les hommes ;
Les entreprises doivent, pour les contrats conclus à compter du 1er décembre 2014, respecter les exigences d'égalité professionnelle pour pouvoir accéder aux marchés publics.

http://femmes.gouv.fr/
http://www.ega-pro.femmes.gouv.fr/

Les conférenciers-ères

Elisabeth DOUTRE
■ Maître de conférences HDR Emérite - Psychologie sociale du travail et des organisations.
« Comparaison de genre des constructions identitaires au travail et analyse de leurs effets sur l'exercice de l'autorité et du leadership dans les activités professionnelles et sociales ».

Depuis 2000, Elisabeth Doutre est responsable scientifique de recherches empiriques au sujet de la construction identitaire des femmes de pouvoir, de recherche sur les stéréotypes sexistes dans différentes situations de travail (management, recrutement, évaluation, etc.).

Dès 2009, elle conduit la mise en œuvre d'une recherche longitudinale sur le leadership au féminin comparativement au leadership au masculin.
« Nous ne pourrons comprendre de manière convaincante la situation présente de sous-représentation des femmes aux postes supérieurs dans les organisations sans examiner de quelle façon les grandes entreprises jugent le leadership et de quelle façon elles évaluent la capacité au leadership ou l'efficacité du leadership de leurs employés, managers ou professionnels. Pourquoi les femmes sont-elles perçues singulièrement plus transformationnelles par leurs employés, sans égard au sexe des dits employés » .

Ses travaux font l'objet de très nombreuses publications scientifiques nationales et internationales. Elle a également co-écrit de nombreux ouvrages.

Thierry GRANGE
■ Thierry Grange est Président du conseil stratégique de Grenoble Ecole de management depuis juillet 2012, établissement où il a été successivement enseignant, professeur-visitant (USA, Europe, Russie, Chine, Afrique), directeur de la pédagogie et du développement international, doyen puis directeur de 2002 à 2012.

Actif dans plusieurs agences d'accréditation internationale, Thierry Grange est mentor et membre de l'AACSB (*Association to advance collegiate schools of business*) depuis 2005, membre du *Finance & Investment Committee* depuis 2007, membre du *Board of Directors* depuis 2006, réélu en 2009, membre de *l'Executive Committee*, et, depuis 2009, Président de *European Task Force.*

Distinctions : Chevalier de l'Ordre national de la Légion d'honneur (2015), prix "IAMOT 2009 Academic Achievement Award", Consul honoraire de Norvège depuis 1996, Officier de l'ordre royal norvégien du Mérite (2006) et médaille du Meilleur Ouvrier de France (section « industrie ») en 1983.

Auteur de plus de 60 articles, chapitres d'ouvrage, présentations lors de conférences, traitant plus particulièrement de l'enseignement du management de la technologie et de l'innovation.

Philippe FREMEAUX
■ Economiste, éditorialiste, chroniqueur, enseignant.

.Après des études de sciences économiques, de droit public et de science politique, Philippe Frémeaux mène parallèlement une carrière d'enseignant, de consultant et de journaliste.
Il enseigne les sciences économiques et sociales de 1974 à 1983 tout en travaillant pour différents organes de presse, parmi lesquels le journal *Le Monde*, dont il a été un collaborateur régulier de 1979 à 1983.
En 1988, il en prend la rédaction en chef d'*Alternatives économiques*, mensuel économique.
Il exerce également les fonctions de Président-Directeur général de la coopérative éditrice d'Alternatives Economiques, depuis 1999.
Aujourd'hui, Philippe Frémeaux est également Délégué Général de l'IDIES (*Institut pour le développement de l'information économique)* et chroniqueur sur *France Info* et *France Culture*. Il préside aussi l'*Institut Veblen*, institut qui élabore, diffuse et promeut des propositions de réformes dans le domaine de l'économie.
Il enseigne au CELSA (*École des hautes études en sciences de l'information et de la communication).*
Il milite pour une rénovation de l'économie sociale et solidaire afin qu'elle n'apparaisse plus comme un simple palliatif à l'économie traditionnelle mais bien comme une véritable alternative.

Derniers livres parus : *Transition écologique, mode d'emploi* (en collaboration avec Wojek Kalinowski et Aurore Lalucq) / Janvier 2014 - *La nouvelle alternative ? Enquête sur l'économie sociale et solidaire*. Quatrième édition, septembre 2015.

CIDFF 38 - 1975 / 2015
40 ans d'engagement auprès des femmes et pour l'égalité

Présentation
Le CIDFF38 est un lieu d'accueil et d'informations gratuit pour tout public et plus particulièrement pour les femmes.
Il a une mission d'intérêt général confiée par l'État.
Le CIDFF de l'Isère est une association loi 1901, membre du CNIDFF (Centre National d'information sur les droits des femmes et des Familles) et de l'UR-CIFF (Union Rhône-Alpes des centres d'information sur les droits des femmes et des familles).

L'équipe pluridisciplinaire est composée de juristes, de psychologues du travail, de conseillères emploi-formation, à la formation professionnelle et à la création d'entreprise et d'activité.

En 2014, le CIDFF38 a accueilli et informé 7012 personnes, toutes thématiques confondues, en entretien en face à face, en rendez-vous collectif, par téléphone ou par mail.

Missions

Depuis 1975, L'objectif du CIDFF38 est de favoriser, par des actions concrètes, l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes.
Sa mission première est de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le CIDFF 38 conduit son activité avec un large partenariat associatif et institutionnel. Il travaille en étroite collaboration avec les services déconcentrés de l'Etat (dont ceux du Service des Droits des Femmes et de l'Egalité), les collectivités locales et territoriales.

Contact

CIDFF38 - Centre d'information sur les droits des femmes et des familles
9 rue Raoul Blanchard 38000 Grenoble - 04 76 54 14 35 www.cidff38.fr